



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1977-1978

16 MAI 1978

**Budget des affaires culturelles
de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1978**

— SECTEUR COMMUNICATIONS —

AMENDEMENT

PROPOSE PAR M. L. BERNARD ET CONSORTS

TABLEAU (p. 5)

TITRE I

Dépenses courantes

PARTIE II

Education permanente

SECTION 32

ART. 12.20. — « *Commissariat général au tourisme* ».

Réduire le crédit de 4 millions : soit à 106 millions.

Justification

L'augmentation que le projet de budget propose est de 13,51 p.c. en 1978 contre 8,63 p.c. en 1977. La Commission française de la Culture de l'agglomération de Bruxelles exerce plusieurs missions dans le domaine du tourisme et de l'accueil (voir son centre d'hébergement pour la jeunesse, sa Maison de la francité et ses interventions en faveur des étrangers). C'est la raison pour laquelle une augmentation d'un montant correspondant sera proposée au budget contenant la dotation de ladite Commission.

L. BERNARD.
A. DEGROEVE.
A. LAGASSE.
G. BRASSEUR.